

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le Vingt-huit novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, MC. Couf, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

Cécile Jourdain qui a donné procuration à Aline Boudios
Jean-Jacques Marteil « « à Jacques Grévès
Marie-Madeleine Prévost « « à Françoise Ballester
Caroline Pecchia « « à Pierrick Le Dro
Olivier Huguet
Sonia Caroff

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 novembre 2017
Date de l'affichage : 22 novembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

2017_132 : Mandat spécial – 100ème congrès des Maires de France (21-22-23 novembre 2017)

Le Congrès des Maires à Paris est organisé chaque année par l'Association des Maires de France.

La participation à cette manifestation faisant partie des missions assignées aux Maires et leurs élus dans l'intérêt des affaires communales, le remboursement des frais afférents peut être liquidé sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais en application de l'article L.2123-22-1 du Code Général des Collectivités dans les conditions fixées à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

Dans la mesure où M. Le Maire doit se rendre au congrès des maires du 21 au 23 novembre 2017, le Conseil municipal est sollicité pour valider l'octroi d'un mandat spécial à M. Le Maire pour participer au congrès des Maires de France 2017 et le remboursement de ses frais de mission sur la base des frais réels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 13 Novembre 2017,

VALIDE l'octroi d'un mandat spécial pour M. le MAIRE

DÉCIDE de la prise en charge des frais de mission, pour se rendre au congrès, sur la base des frais réels, sur présentation de justificatifs

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 30 Novembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

